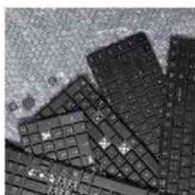


Bourgogne-Franche-Comté : soutien accru aux filières circulaires

La Région Bourgogne-Franche-Comté renforce son soutien aux entreprises et aux projets de transition écologique. Les élus régionaux ont voté près de 1,58 M€ d'aides individuelles en faveur de treize TPE et PME du territoire, sous forme d'avances remboursables et de subventions. Parmi les bénéficiaires figurent notamment le Groupe Bordet, implanté à Leuglay (Côte-d'Or), qui reçoit 200 000 € pour ses activités de production de charbon de bois et de biochar, et REC (ex-Écollant), basée à Joigny (Yonne), qui bénéficie d'une aide de 200 000 € pour le développement de son activité de recyclage industriel de collants et de polyamides. En matière d'économie circulaire, l'Exécutif régional confirme son soutien aux initiatives de terrain. Dans le cadre d'un « accélérateur à projets », une enveloppe globale de 117 060 € est attribuée à trois lauréats engagés dans la réduction des déchets et la structuration de filières régionales: Syntaxe Erreur 2.0, à Gueugnon (Saône-et-Loire), avec 32 060 € pour structurer et animer un réseau régional dédié au réemploi, à la réparation et au reconditionnement



des DEEE numériques; le Pôle de ressources IAE Bourgogne-Franche-Comté, à Besançon (Doubs), avec 20 000 € pour accompagner le réemploi dans le bâtiment, avec la formation de structures d'insertion à la dépose soignée des matériaux du BTP et l'animation d'une

dynamique régionale autour de la réutilisation des pierres de construction; et enfin, FNE Bourgogne-Franche-Comté avec 65 000 € pour son programme « Transitions - Actions Économie circulaire », axé sur la sobriété et les solutions low-tech auprès des collectivités et des acteurs locaux.

D'autre part, la Région assure un soutien aux énergies renouvelables. Dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2021-2027, elle mobilise 77 805 € d'aides à l'investissement pour cinq projets portant sur le bois-énergie et la micro-hydroélectricité. L'un des principaux dossiers concerne l'extension du réseau de chaleur bois de Mouthe (Doubs), soutenue à hauteur de 46 530 €, qui doit permettre le raccordement de deux nouveaux immeubles et éviter plus de 46 t de CO₂ par an.